



Service Education
DEPARTEMENT AFFAIRES EDUCATIVES

PROJET PEDAGOGIQUE

CONSEIL COMMUNAL - 23/06/22

1. DEFINITION et CADRE

Le **Projet Pédagogique** de l'enseignement communal uclois définit les objectifs pédagogiques et énonce les *méthodes** et moyens qui permettent de mettre en œuvre les valeurs énoncées dans le **Projet Educatif** (conseil communal 9/09/2021). Il forme, avec le **Projet Educatif**, le cadre référence dans lequel l'enseignement communal uclois s'inscrit. Les choix pédagogiques spécifiques et les actions concrètes particulières élaborés par les équipes pédagogiques au sein de chaque structure scolaire sont énoncés dans le **Projet d'Ecole**.

Les projets éducatif et pédagogique sont rédigés par le Pouvoir organisateur en concertation avec tous les acteurs pédagogiques (enseignants, directions). Ils sont validés par le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Conseil communal. L'Inspecteur pédagogique en assure la responsabilité. Les directions sont les garantes de la diffusion de ces textes fondateurs, de leur mise en œuvre au travers des projets d'école et plans de pilotage et du respect des valeurs énoncées. Les membres des équipes pédagogiques veillent à ce que toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de leur fonction concordent à atteindre les objectifs ambitieux des projets éducatif, pédagogique et d'école, dans le respect des valeurs prônées dans chacun de ces textes de référence.

2. OBJECTIFS

Le **Projet Pédagogique** de l'enseignement communal uclois énonce les *méthodes** et moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du **Projet Educatif** du 9 septembre 2021, ceux assignés à l'Ecole dans le Code de l'Enseignement dont le Décret du 24 juillet 1997 de la Communauté française définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement ainsi que par le Décret du 7 décembre 2017 relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire, des élèves présentant des besoins spécifiques (art.102 Décret Mission).

Toutes les actions mises en œuvre au sein des écoles communales ucloises doivent être *porteuses de valeurs, créatrices d'attitudes, génératrices de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être* (Projet Educatif 9/09/21).

L'ensemble des actions menées par les équipes pédagogiques sont centrées sur l'élève. Les acteurs pédagogiques œuvrent pour le développement de l'élève quelles que soient ses spécificités tout en maintenant des attentes ambitieuses en adoptant une posture pédagogique adaptée, positive, active, bienveillante et visant à la réussite de tous.

Les écoles communales uccloises s'engagent dans un dispositif visant à rendre l'école plus inclusive en intégrant un *Pôle Territorial**. Une étroite collaboration sera mise en place entre les équipes pédagogiques et les partenaires du *Pôle Territorial** afin d'accompagner au mieux les équipes pédagogiques dans cette mission (Décret 17/06/21) et ce, au bénéfice de tous les élèves.

3. RÔLE EDUCATIF ET PARTENAIRES

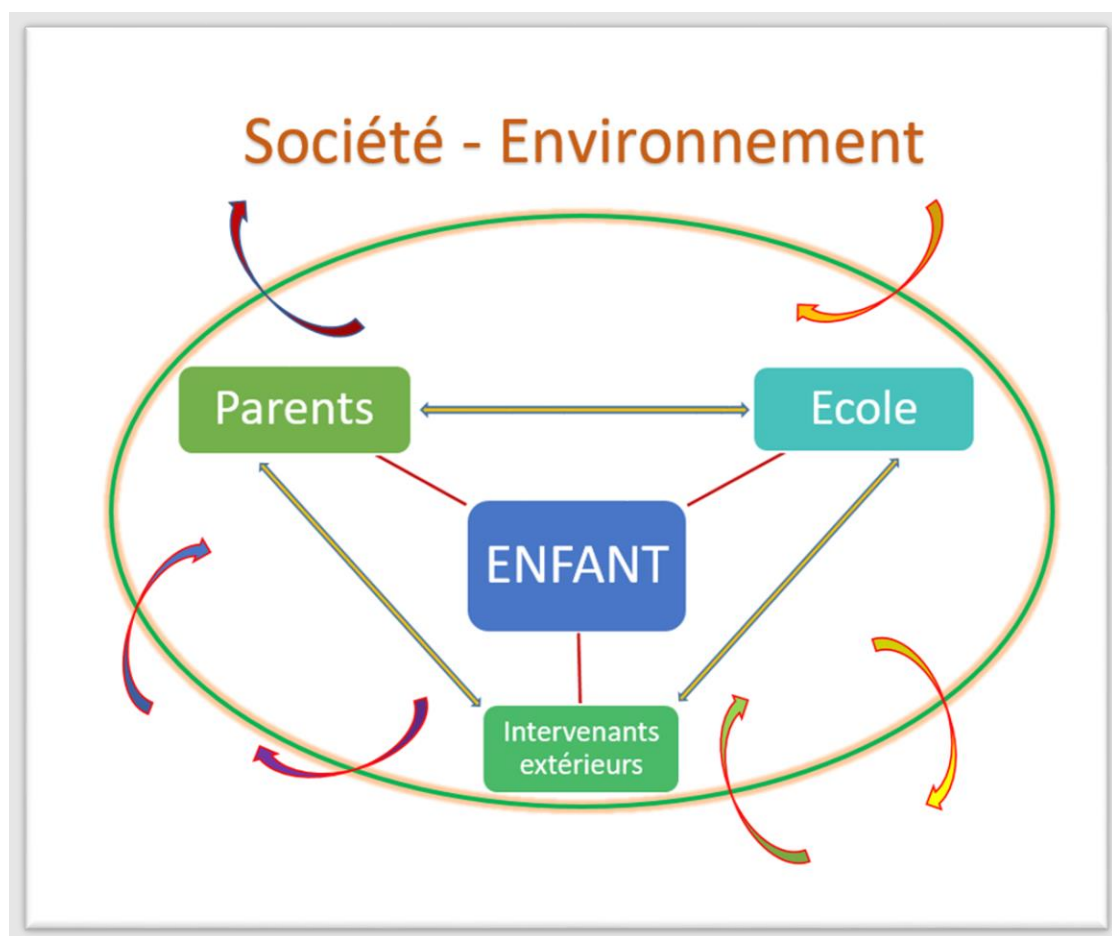
L'ensemble des actions engagées au sein des écoles de la commune d'Uccle vise à initier les élèves au respect de soi et des autres, à leur permettre de vivre en harmonie dans la société et de devenir des citoyens actifs, responsables, autonomes et engagés.

L'école entend jouer pleinement son rôle éducatif.

Les parents sont invités à la secondeur efficacement dans cette mission.

Les différents partenaires agissent de manière complémentaire et en parfaite collaboration.

L'élève est et reste le centre de toutes les attentions.



Le CPMS (Centre psycho-médicosocial) travaille en étroite collaboration avec les équipes pédagogiques. Il contribue à rendre optimales les conditions de vie psychologique, pédagogique, paramédicale et sociale de l'enfant en guidant au mieux les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

Le Service PSE (Service de Promotion de la santé à l'école) assure ses missions au travers des visites médicales et des actions de prévention et de sensibilisation à la santé organisées au sein des classes.

4. METHODES ET MOYENS

A. L'école fondamentale :

L'acquisition des *savoirs** et des connaissances, des *savoir-faire** ainsi que le développement des *compétences**, des différents modes d'expression et de communication sont assurés par l'emploi de techniques pédagogiques performantes, adaptées aux objectifs du présent **Projet Pédagogique**, ouvertes aux innovations, aux progrès des sciences de l'éducation et en adéquation avec l'évolution constante de la société.

Les équipes pédagogiques mettent en œuvre une *pédagogie** et des *méthodes** réfléchies, anticipées et adaptées afin d'assurer le développement harmonieux de tous les élèves selon trois axes :

- L'axe des SAVOIRS* et CONNAISSANCES :
 - des élèves :
 - bien informés ;
 - aux *savoirs** bien ancrés ;
 - compétents ;
 - ayant l'envie d'apprendre ;
 - conscients de leurs apprentissages et capables de les utiliser ;
 - des enseignants :
 - donnant envie d'apprendre ;
 - proposant des informations sous divers modes de diffusion et de présentation ;
 - fixant des *savoirs** ;
 - apprenant aux élèves à apprendre ;
 - développant la *métacognition** ;
 - offrant diverses possibilités d'expression ;
 - offrant diverses possibilités de compréhension ;
 - activant les acquisitions antérieures ;
 - donnant du sens aux apprentissages ;
 - soucieux d'une stratégie d'*évaluation** en cohérence avec les objectifs poursuivis et les activités pédagogiques mises en œuvre ;
 - multipliant les occasions de *feed-back**
- L'axe des SAVOIR-FAIRE* :
 - des élèves :
 - centrés sur des objectifs ;
 - engageant des stratégies efficaces ;

- actifs et impliqués ;
 - créatifs
- des enseignants :
 - rendant les élèves actifs ;
 - offrant diverses possibilités d'actions tant manuelles qu'intellectuelles ;
 - offrant plusieurs supports de communication et possibilités d'outillage ;
 - guidant les élèves dans la planification et l'établissement d'objectifs ;
 - initiant les élèves à la recherche et l'élaboration de diverses stratégies ;
- L'axe du SAVOIR-ETRE* et des COMPETENCES* :
 - des élèves :
 - intéressés ;
 - motivés ;
 - actifs et acteurs de leurs apprentissages
 - déterminés ;
 - capables d'*auto-évaluation** et d'auto-régulation ;
 - autonomes ;
 - débrouillards ;
 - engagés ;
 - collaborateurs ;
 - coopératifs ;
 - solidaires et empathiques ;
 - des enseignants :
 - éveillant l'intérêt des élèves ;
 - offrant diverses possibilités pour soutenir l'effort et la persévérance ;
 - promouvant la réflexion et les initiatives ;
 - initiant et développant l'*auto-évaluation** ;
 - développant l'autonomie ;
 - cultivant l'empathie.

Le droit à l'erreur :

Les *méthodes** mises en œuvre veillent à considérer l'erreur comme une étape nécessaire, voire indispensable du processus d'apprentissage. Dès lors, elles sont identifiées pour être conscientisées et devenir un levier permettant une correction sans être simplement sanctionnées.

Les élèves sont régulièrement confrontés à des *tâches complexes et multiples** leur permettant d'organiser petit à petit leurs capacités d'adaptation et de coopération, leur créativité et leur inventivité face à un problème ou une difficulté.

Des méthodes* actives :

Les pratiques pédagogiques veillent à mettre les élèves en action en les plaçant au cœur des apprentissages, à les rendre acteurs de leurs apprentissages et impliqués dans leur scolarité. La recherche de sens prévaut en toute circonstance.

Des méthodes* collaboratives :

La *pédagogie** mise en œuvre met les élèves en situation de collaboration avec leurs pairs en développant des comportements de travail coopératifs favorisant les approches diversifiées, multidisciplinaires et l'enrichissement personnel au travers de l'apport des autres.

Des outils au service des apprentissages :

Les supports (documents, livres, copies, matériel...) mis à disposition des élèves sont lisibles, structurés, actualisés et accessibles. Ils sont adéquatement choisis par rapport aux objectifs à atteindre et régulièrement réactualisés et ajustés.

Les supports relevant des Nouvelles technologies relevant du numérique sont mis au service de la *pédagogie** engagée avec les élèves. Une place importante est réservée à la construction de traces spontanées, à l'écriture manuscrite.

Une *pédagogie** inclusive :

L'enseignement communal ucclois ambitionne de garantir l'égalité des chances pour tous les élèves.

Dans le but de favoriser le progrès scolaire et l'épanouissement de tous, l'école valorise une *pédagogie** de la réussite afin de permettre à chaque élève de maîtriser les *savoirs**, *savoir-faire** et *compétences** de base en se dotant des moyens pour y parvenir notamment :

- par un travail en décloisonnement ;
- par petits groupes hétérogènes ou homogènes ;
- par la mise en place *d'aménagements raisonnables** ;
- par l'intervention d'un second enseignant lors d'activités spécifiques ;
- par la collaboration avec le *Pôle Territorial** ;
- par l'adaptation des attentes ;
- par l'adaptation des supports et moyens ;
- etc.

L'ouverture au Monde :

Les écoles de la commune d'Uccle assurent une ouverture sur le monde au travers d'activités éducatives et récréatives spécifiques telles que des :

- sorties scolaires ;
- classes de dépaysement ;
- rencontres avec des acteurs de la société ;
- activités artistiques ;
- activités sportives ;
- activités scientifiques ;
- créations de projets concrets
- etc.

Des séjours pédagogiques avec nuitées sont organisées dès la 3^{ème} maternelle à raison de minimum une fois par degré. Toutes les classes primaires participent aux classes de neige en fin de degré supérieur (P5 ou P6). Ces activités font partie intégrante des Projets Educatif et Pédagogique des écoles communales ucclaises. En aucun cas, un élève ne pourra être empêché de participer à ces activités pour des raisons financières.

B. L'école maternelle :

L'école maternelle est, après la cellule familiale ou la crèche, le premier lieu de socialisation d'un enfant. Elle permet de poser les fondations essentielles du parcours scolaire de l'élève. Les *méthodes** mises en place visent à la construction des bases des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité de chaque enfant. La priorité est donnée au développement de l'élève au travers d'une approche globale de l'enfant tout en structurant progressivement les aspects psychomoteur, intellectuel, affectif, social et artistique de l'enfant au travers :

- du renforcement de la maîtrise de la continence ;
- du développement de l'autonomie ;
- la pratique de la psychomotricité ;
- la découverte du monde de l'école et la socialisation ;
- la maîtrise de la langue ;
- l'initiation ludique à la lecture, aux mathématiques ;
- l'expression artistique spontanée et guidée ;
- la découverte des premiers outils d'expérimentation et de représentation du monde.

En section maternelle, l'évolution et le développement des enfants font l'objet d'un suivi attentif et objectif par l'ensemble des intervenants concernés (titulaire, maître de psychomotricité, puéricultrice, ...). Indépendamment des rencontres informelles au quotidien, les observations sont communiquées aux parents à raison de 2 fois par an à l'occasion d'une réunion individuelle.

C. L'école primaire :

Des outils d'évaluation* et d'auto-évaluation* :

Il n'existe pas d'apprentissage sans erreurs. Nos écoles développent un parcours scolaire où les erreurs sont porteuses d'apprentissages.

L'*évaluation** est considérée comme un outil régulateur :

- des processus d'apprentissage pour les élèves ;
- des stratégies d'enseignement pour les enseignants.

Nos écoles s'engagent dans des pratiques constructives évitant de se limiter à une simple *évaluation** sanctionnant les erreurs en priorisant largement *l'évaluation formative** et *l'évaluation diagnostique**.

*L'évaluation formative** est étroitement intégrée dans le processus d'apprentissage et amène l'élève à prendre conscience lui-même de sa progression. Elle permet à l'enseignant de mesurer l'effet des stratégies *didactiques** mises en place et donc de les ajuster.

La pratique de *l'évaluation diagnostique** permet à l'enseignant et aux élèves de prendre conscience du niveau initial pour repérer les difficultés, établir un diagnostic et adapter la *pédagogie** à mettre en œuvre.

Ces deux modes d'*évaluation** ne font pas l'objet de notes chiffrées et ne sont pas sanctionnés.

Les élèves sont invités à autoévaluer leurs démarches scolaires et leur comportement. Cette perception fait l'objet d'un échange avec l'enseignant.

Par ces différentes approches, les élèves sont invités à identifier leurs acquis, leur progression et le chemin parcouru pour y parvenir et prendre conscience de leurs erreurs, de leurs propres forces et faiblesses pour, ensuite, être capable de les éviter, les renforcer et les corriger.

Des bulletins périodiques :

La progression des élèves dans leurs apprentissages est synthétisée dans un bulletin qui est rédigé et communiqué 3 fois par an et accompagné d'une réunion des parents individuelle.

Les acquisitions (*savoirs**, *savoir-faire**, *savoir-être** et *compétences**) des élèves sont établies par l'ensemble des intervenants (titulaire, maîtres spéciaux, ...), reprises sous la forme de notes chiffrées et enrichies de commentaires contextualisant les notes obtenues.

Les notes et appréciations reprises dans le bulletin illustrent l'état final de maîtrise de la connaissance du *savoir** ou la maîtrise des *savoir-faire** et *savoir-être** de l'élève et non pas la moyenne des étapes successives.

Les commentaires issus de la pratique de l'*auto-évaluation** sont repris dans les bulletins.

Les travaux des élèves de 1^{ère} année primaire engagés dans cette étape transitoire cruciale ne font pas l'objet d'une cotation chiffrée mais bien d'une *évaluation** continue établissant si les matières sont acquises ou en cours d'acquisition. Cette *évaluation** continuée fait également l'objet de 3 bulletins annuels.

Des bilans annuels :

Chaque année scolaire (P1 → P5) se clôture par une *évaluation sommative** (non chiffrée en P1) organisée sur +/- 20 périodes réparties selon les horaires sur 5 jours maximum à la fin juin. Ces *évaluations** de fin d'année font ensuite l'objet d'un *feed-back** auprès des élèves. Les notes obtenues sont reprises dans le 4^{ème} bulletin de l'année qui est transmis aux parents à la fin de l'année scolaire.

Les élèves de 6^{ème} année primaire sont soumis à l'épreuve certificative externe du Certificat de Base organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Travail à domicile :

Un travail constant sera exigé des élèves. Des travaux à domicile, envisagés comme le prolongement des activités et découvertes faites en classe, sont proposés en quantité proportionnée dès la troisième année primaire. Ils permettent de renforcer plus avant le lien entre l'école et la famille et initient progressivement les élèves à la mise en place d'une organisation efficiente de leur travail. Leur contenu est adapté au niveau de maîtrise et au rythme de chaque élève permettant ainsi de respecter le temps de travail défini pour chaque tranche d'âge. Les travaux à domicile ne font jamais l'objet d'une *évaluation**. Ils sont planifiés au maximum afin que chaque élève puisse anticiper leur réalisation indépendamment des activités extra-scolaires.

Les travaux à domicile peuvent inclure l'étude de leçons pour laquelle l'enseignant a abordé l'aspect méthodologique (*comment étudier ?*) et exposé précisément ce qui est attendu en termes de restitution (*raisonnement, restitution, par cœur, ... ?*).

En 1^{ère} et 2^{ème} années primaires, les élèves ne reçoivent pas de travaux à domicile mais il peut leur être demandé de lire ou de présenter à leur famille ce qui a été réalisé ou construit en classe.

A partir de la 3^{ème} année primaire, les élèves disposent, en outre, la possibilité de fréquenter les travaux dirigés organisés après leur journée de classe.

5. DOMAINES

L'ensemble des démarches d'enseignement vise à développer les *compétences* des élèves dans toutes leurs diversités : intellectuelles, émotionnelles, culturelles, artistiques, environnementales, sportives, économiques, etc.

5.1. Domaines spécifiques

- Français – Arts et Culture :

L'accent est mis en permanence sur la maîtrise du français. Une bonne compréhension générale de la langue orale et écrite, de la lecture, le développement d'un vocabulaire riche et précis, la construction de la grammaire et la syntaxe sont

indispensables à l'acquisition d'un raisonnement logique, à son expression claire et à la structuration de la pensée. L'acquisition d'une bonne orthographe est progressivement construite et développée.

La langue orale est travaillée constamment en vue d'améliorer sa maîtrise dans différentes circonstances en lien avec la structuration des apprentissages : échanges spontanés ou dans un cadre normé, développement d'un raisonnement, exposé d'une proposition ou de sa pensée, jeux d'acteur, activités artistiques, etc.

La langue écrite est progressivement dissociée de la langue orale pour être structurée selon ses propres normes.

L'expression écrite est largement pratiquée, encouragée, stimulée et soutenue. Les exigences adaptées en termes de syntaxe et d'orthographe y sont progressivement associées. Plus qu'ailleurs, la démarche positive et encourageante est de mise dans le cadre de ce domaine spécifique.

L'initiation aux Arts et à la Culture se construit sur la découverte des arts sous toutes leurs formes en permettant l'expression et le partage des émotions générées. L'art sert de support à l'expression individuelle ou collective. Il permet une approche globale de l'être humain au travers d'un équilibre entre le cœur, le corps et l'esprit. Les découvertes artistiques et culturelles dans et hors de l'école servent de support à l'ouverture sur le monde et les individus qui constituent notre société.

- Langue moderne :

L'apprentissage du néerlandais, seconde langue nationale obligatoire en Région Bruxelles-Capitale, est facilité par une méthodologie efficace et motivante, fondée prioritairement sur la communication orale. Les élèves sont invités, dès que possible, à communiquer en néerlandais spontanément et sans peur de se tromper.

- Mathématiques, Sciences et Techniques :

L'acquisition d'un raisonnement mathématique logique se construit au travers de *méthodes** actives permettant aux enfants de s'approprier les *savoirs** et *savoir-faire**. La manipulation, l'expérimentation et la recherche de sens restent les biais indispensables dans l'acquisition de la maîtrise des notions de calcul, d'arithmétique, de géométrie et de système métrique. L'enseignement des mathématiques vise au développement de *compétences** transversales en sollicitant la créativité, la réflexion et en exerçant l'esprit d'analyse et l'esprit critique. Ces *compétences** développent le goût de la recherche, la pensée logique et les facultés d'abstraction.

Les sciences sont travaillées au travers de démarches d'investigation expérimentale permettant aux élèves d'explorer des questions d'ordre scientifique. Au-delà des contenus et des seuls *savoirs*, les chemins pédagogiques proposés aux élèves les mettent en situation : observer, proposer, expérimenter, analyser, débattre, émettre des hypothèses, vérifier, représenter, valider, communiquer.

Les enseignants amènent les élèves à produire des réalisations concrètes en lien direct avec les *savoirs** et *savoir-faire** mathématiques et scientifiques. Ces productions techniques allient le geste (approche manuelle), la réflexion (approche intellectuelle) et la projection temporelle (planification) permettant aux élèves de développer leur créativité en valorisant les diverses *compétences** des uns et des autres.

- Sciences humaines, Education à la philosophie et à la citoyenneté :

Les sciences humaines – formation historique, formation géographique, formation économique et sociale sont abordées au travers de thématiques en lien direct avec les élèves. Ces thématiques sont progressivement élargies afin d'étendre leur champ de vision.

La formation historique vise à aider les enfants à comprendre le monde d'aujourd'hui afin de leur permettre de devenir des citoyens éclairés et responsables agissant sur le monde de demain.

La formation géographique vise à permettre aux enfants de comprendre les êtres humains, les relations entre eux, la société et le monde.

La formation économique et sociale vise à amener les enfants à devenir des citoyens éclairés et critiques ainsi que des acteurs économiques et sociaux conscients des enjeux et des choix à poser.

Les *méthodes** mises en œuvre confrontent les élèves au monde qui les entoure au travers d'observations directes, de partage des vécus, d'analyse de documents. Les informations collectées permettent de construire des repères temporels, géographiques, économiques et sociétaux structurés amenant les élèves à développer un regard critique, à comprendre les enjeux de notre temps, à s'émanciper de façon positive et à agir sur leur environnement.

Concernant l'Education à la Philosophie et à la Citoyenneté, les *méthodes** mises en œuvre amènent les élèves à interroger, construire et reconstruire des *savoirs**, des règles ou des pratiques permettant de comprendre les enjeux de la démocratie et de la citoyenneté et développer une capacité de réflexion critique sur ceux-ci. Il est tenu compte des apports des autres disciplines scientifiques dans le cadre de la réflexion philosophique.

Les élèves sont confrontés à des situations concrètes leur permettant de :

- Construire une pensée autonome et critique :
Au travers de la réflexion critique, ils apprennent à se positionner sur des sujets et questions d'ordre philosophique.
 - Se connaître soi-même et s'ouvrir aux autres :
Au travers de la découverte, de la reconnaissance de la multiplicité des valeurs, des normes, des convictions et des cultures, ils apprennent à élargir leur point de vue, à s'ouvrir à la différence et à s'enrichir mutuellement.
 - Construire la citoyenneté dans l'égalité en dignité et en droits :
Au travers de l'identification des valeurs, droits, devoirs, règles et principes propres à notre société démocratique, ils prennent conscience de leurs propres droits et devoirs ainsi que de la nécessité de respecter ceux des autres. Chaque élève est invité à s'investir personnellement dans des projets concrets collectifs et coopératifs permettant de découvrir qu'une démocratie est vivante et en construction permanente.
 - S'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique :
Au travers de la participation active à des assemblées représentatives locales (conseil de classe, conseil d'école, ...), les élèves sont progressivement outillés pour maîtriser la prise de la parole, l'écoute des autres, la structuration de sa pensée et porter la parole de la collectivité.
-
- Education physique, Bien-être et Santé :
Les activités physiques s'inscrivent dans le développement global de l'élève en alliant la motricité, l'attitude, l'habileté et les connaissances afin d'initier chacun à la gestion correcte de sa santé, de son bien-être mais aussi à l'esprit de la collectivité par la

coopération et le sens de l'équipe et du fair-play. Chacun est encouragé à se dépasser en tenant compte de ses facilités ou difficultés.

Les élèves sont progressivement sensibilisés aux questions de santé en lien avec l'activité physique, les notions d'hygiène et de santé, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

5.2. Domaines transversaux

- Créativité, Engagement et Esprit d'Entreprendre :

La *pédagogie** pratiquée permet aux élèves de conserver et développer la créativité spontanée que tous les enfants possèdent. Ceci implique la mise en place de démarches encourageantes, positives et enthousiastes libérant les enfants de la peur de l'erreur.

Les enseignants offrent aux élèves différents moyens de participer aux activités afin de stimuler leur intérêt et leur participation. La motivation est renforcée par l'établissement d'objectifs adaptés, adéquats et communiqués aux élèves.

L'enseignant doit encourager les élèves à oser essayer sans crainte de l'erreur. L'approche pédagogique mise en œuvre permettra régulièrement aux élèves d'entreprendre.

Les enseignants permettent aux élèves de se confronter à des *tâches complexes** sans risque de sanction.

- Apprendre à apprendre et poser des choix :

Les *méthodes** mises en œuvre au sein des classes permettent aux élèves de se représenter leurs apprentissages. Ainsi, chaque élève pourra répondre à cette double question : « *Qu'est-ce que je connaissais ? Qu'est-ce que je connais ?* » ou « *Qu'est-ce que je savais faire ? Qu'est-ce que je sais faire ?* ».

Par le recours régulier au *feed-back**, les enseignants développent la *métacognition** en invitant les élèves à prendre le temps de prendre conscience du chemin parcouru (quoi et comment). L'importance est également mise sur la mémoire et ce qui est communément appelé « étudier ». Pour ce faire, les objectifs à atteindre et les procédures pour y parvenir sont progressivement construits en collaboration avec les élèves afin qu'ils puissent identifier et choisir les *méthodes** et stratégies à utiliser dans le cadre des apprentissages.

6. TRANSITIONS

Le passage de l'école maternelle à l'école primaire se fait sans rupture et en étroite collaboration entre les enseignants.

L'arrivée à l'école primaire poursuit les apprentissages engagés pour les structurer plus avant en vue de préparer les élèves à obtenir le premier certificat (CEB) en fin de 6^{ème} année primaire et à ce qu'ils puissent aborder l'enseignement secondaire dans les meilleures conditions.

Cette transition est favorisée par le renforcement des *compétences** des élèves tout au long de leur scolarité au sein de nos écoles communales.

Enfin, la transition entre le dernier degré primaire et l'enseignement secondaire sera favorisée par la solidité de la formation dispensée, par son adéquation aux exigences initiales de l'école secondaire.

LEXIQUE

Il faut entendre par :

- **aménagement raisonnable** : mesure concrète permettant de réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement sur la participation d'une personne à la vie en société. Mettre en place cet aménagement raisonnable pour une personne en situation de handicap est une obligation (Service Enseignement.be, F. W.-B. (s. d.). *Les aménagements raisonnables*. Enseignement.be. A l'adresse <https://cutt.ly/KJGoFKO>;
- **auto-évaluation** : réflexion personnelle sur sa propre performance (Tiuraniemi et al., 2011) ;
- **besoin spécifique** : besoin résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation, permanents ou semi-permanents d'ordre psychologique, mental, perceptif, psycho-affectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire
(Service Enseignement.be, F. W.-B. (s. d.). *Les aménagements raisonnables*. Enseignement.be. A l'adresse <https://cutt.ly/KJGoFKO>;
- **bienveillance** : capacité à ressentir de manière empathique ce dont l'élève aurait besoin et lui donner de l'importance malgré ses erreurs ;
- **compétence** : "capacité de mobiliser à bon escient, dans des situations sans cesse inédites et complexes, un certain nombre de ressources parmi lesquelles figurent des habiletés élémentaires automatisables appelées procédures » (Rey, 2014).
- **didactique** : actions détaillées des étapes dans le processus d'apprentissage de savoirs et savoir-faire spécifiques ;
- **évaluation** : « volonté de faire un retour sur les activités d'enseignement, de formation ou d'apprentissage pour interroger la valeur de ces actions jusqu'à envisager la nécessité d'ajustements et de remédiations » (Forestier et Thélot, 2007, cités par Talbot, 2009, p. 42) ;
- **évaluation certificative** : a pour fonction l'attestation ou la reconnaissance des apprentissages. Elle survient au terme d'un processus d'enseignement et sert à certifier le degré de maîtrise des apprentissages des élèves. Elle doit être réalisée de façon juste et équitable en reflétant les apprentissages réalisés. *L'évaluation formative et sommative*. (s. d.). Enseigner à l'Université Laval. À l'adresse <https://cutt.ly/6JGiVaj>
- **évaluation diagnostique** : évaluation réalisée en début d'apprentissage, d'une séquence ou encore d'un cours permettant à l'enseignant de faire tant un point quantitatif, mais également qualitatif des connaissances et de la maîtrise de ses élèves. L'évaluation diagnostique veut identifier et repérer points faibles, les points forts, les acquis et les difficultés des élèves en relation avec les nouvelles connaissances à acquérir.
- **évaluation formative** : a pour fonction de favoriser la progression des apprentissages et de renseigner sur les acquis des élèves. Elle vise des apprentissages précis et relève d'une ou de plusieurs interventions de nature pédagogique. L'évaluation formative est effectuée en cours d'activité et favorise la compréhension des erreurs commises. L'évaluation formative n'est associée à aucun point, note ou pourcentage.

L'évaluation formative et sommative. (s. d.). Enseigner à l'Université Laval. À l'adresse <https://cutt.ly/6JGiVaj>

- **évaluation sommative** : a pour fonction l'attestation ou la reconnaissance des apprentissages. Elle survient au terme d'un processus d'enseignement et sert à sanctionner le degré de maîtrise des apprentissages des élèves. Elle doit être réalisée de façon juste et équitable en reflétant les apprentissages réalisés. *L'évaluation formative et sommative.* (s. d.). Enseigner à l'Université Laval. À l'adresse <https://cutt.ly/6JGiVaj>
- **feed-back** : un feedback en pédagogie porte un message relatif à la performance, aux erreurs que l'élève a commises, aux moyens de les éviter, à leurs corrections. Il s'utilise, a minima, pour apporter à l'élève l'information nécessaire à l'évaluation de son travail, c'est-à-dire pour qu'il sache dans quelle mesure la réponse qu'il apporte est correcte. C'est un retour d'information, descriptif, constructif et sans jugement ; il s'inscrit dans un processus d'évaluation formative (Barde, 2020) ;
- **métacognition** : représentation que l'élève a des connaissances qu'il possède et de la façon dont il peut les construire et les utiliser (Delvolvé, Cahiers-pédagogiques, 2006) ;
- **méthode** : ensemble de principes, règles et procédures permettant aux enseignants d'inculquer une matière particulière ou une formation plus générale ;
- **mobilisation** : la mobilisation consiste à choisir, combiner, organiser différents acquis scolaires en fonction de la tâche. » (Van Lint, 2016, p. 20) ;
- **pédagogie** : ensemble des méthodes mises en œuvre pour assurer la progression des apprentissages des élèves, la pédagogie porte son attention sur les relations entre l'enseignant et l'élève et sur les élèves eux-mêmes ;
- **pôles territoriaux** : structures attachées à des écoles spécialisées désignées comme « écoles sièges ». Les pôles bénéficient de l'expertise développée depuis de nombreuses années dans les écoles spécialisées, notamment au départ du mécanisme de l'intégration permanente totale. Les pôles territoriaux soutiennent les écoles d'enseignement ordinaire dans la mise en place des aménagements raisonnables et dans l'intégration des élèves à besoins spécifiques (Service Enseignement.be, F. W.-B. (s. d.). *Pôles territoriaux : vers une école inclusive.* Enseignement.be. A l'adresse <https://cutt.ly/1JGo3lj>) ;
- **savoir** : fait ou ensemble de faits, définition, concept, théorie, modèle ou outil linguistique ;
- **savoir-être** : capacité d'avoir des comportements adaptés à l'environnement humain (soi et les autres) et écologique (environnement) ;
- **savoir-faire** : procédure, geste, technique, schéma de résolution, standardisés et automatisés par l'apprentissage et l'entraînement ;
- **travail à domicile** : activité qui peut être réalisée par l'élève sans l'aide d'un adulte ;
- **tâche complexe** : situation d'enseignement dans laquelle les élèves apprennent à gérer des situations qui mobilisent simultanément « des ressources internes (culture, capacités, connaissances, vécu...) et externes (aides méthodologiques, protocoles, fiches techniques, ressources documentaires...) » (Livret personnel de compétences, Ministère français de l'Éducation nationale, 2010) ;

- **tâches multiples** : situation complexe nécessitant la réalisation de plusieurs tâches complémentaires et la *mobilisation* de plusieurs savoirs et savoir-faire.